

DÉPARTEMENT
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

S Y S E G

ARRONDISSEMENT
de LYON

Syndicat mixte pour la Station d'Épuration de Givors

Siège : Maison Intercommunale de l'Environnement
262 rue Barthélémy Thimonnier - 69530 BRIGNAIS

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE**

Délibération n° 2022-08

--o0o--

Objet :

Approbation des comptes de gestion 2021

Assainissement Collectif, Eaux Pluviales et Assainissement Non Collectif

Séance du : 28 mars 2022

Date de convocation : 14 mars 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19 Titulaires
16 Suppléants

Président : Monsieur Gérard FAURAT

Secrétaire de séance : Vincent GUGLIELMI

Membres titulaires AC + EP + ANC présents à la séance : Gérard FAURAT, Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Jean-Marc MACHON, Nathalie CHARTOIRE, Vincent GUGLIELMI, Pierre-Luc GUITTET, Thierry DILLENSEGER, Gérard MAHINC, Roger SIMON

Membres titulaires AC + EP + ANC absents à la séance : Roger REMILLY, Jean-Philippe GILLET, Jean-François PERRAUD, Christophe GRANGE, Christophe BAUDUIN (pouvoir à G. FAURAT), Gaël DOUARD, Vincent PASQUIER, Alain CLERC (pouvoir à G. MAHINC)

Membres suppléants AC + EP + ANC présents à la séance : Solange VENDITTELLI, Didier GUYOT

Membres suppléants AC + EP + ANC absents à la séance : François PINGON, Jérôme CROZET, Michel CASTELLANO, Jean-Luc BERARD, Patrick BERRET, Cédric BOURGUIGNON, Claire BASSET-BELLEINGUER, Denis MONOD, Jean-Jacques COURBON, Dominique REGNIER, François DAROUX, Pascal GALAMAND, Michelle BOIRON

Membre titulaire ANC absent à la séance : Martine PERRON

Membre suppléant ANC absent à la séance : Evelyne BESSON

--o0o--

Après s'être fait présenter les budgets primitifs Assainissement Collectif, Eaux Pluviales et Assainissement Non Collectif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080349-20220328-DELIB_2022_

dressés par Madame le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Comité Syndical

OUI l'exposé de Monsieur le Président et, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2021 au 31.12.2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

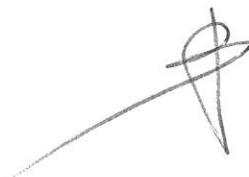
STATUANT sur l'exécution des budgets Assainissement Collectif, Eaux Pluviales et Assainissement Non Collectif de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par Madame le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

*Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour copie conforme.*

Le Président
Gérard FAURAT



REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080349-20220328-DEL IB_2022_